

Morel

Nom : Morel      Numéro matricule du recrutement : 502  
 Prénoms : François Antoine      Surnom : le 21/181      Classe de mobilisation : 1893

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 9 Septembre 1875, à St Georges d'Espéranche, canton d' Hebrion, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d' Hebrion, département de l'Isère, profession de ferblantier, fils de François Antoine et de Yvonne Adolphe, domiciliés à St Georges d'Espéranche, canton d' Hebrion, département de l'Isère

N° 89 de tirage dans le canton d' Hebrion

**SIGNALLEMENT.**

Cheveux bruns, sourcils bruns, yeux bruns, front couvert, nez moyen, bouche moyenne, menton normal, visage ovale, Taille : 1 m. 62 cent. Taille rectifiée : 1 m.      cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1). 3  
militaire (2).     

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Expliquer la nature des infirmités.)  
Engagé volontaire

Compris dans la A° partie de la liste du recrutement cantonal (     ° portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

1. Engagé volontaire pour trois ans le 26 Novembre 1894 à la mairie de Vienne pour le 4<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> de Marine. Arrivé au corps le 29<sup>e</sup> 1894. N° M. D. 6301. Soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour.  
 Passé au 3<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Tirailleurs Coust<sup>ans</sup> le 15 Novembre 1895 (D. M. 26<sup>e</sup> au 26 octobre 1895).  
 Passé au 4<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> de Marine le 19 Juin 1897 (D. M. 26<sup>e</sup> au 29 Mars 1897). Soldat de 2<sup>e</sup> classe le 19 Juin 1897.  
 Envoyé dans la disponibilité le 9 Novembre 1897 en attendant son passage dans la réserve.  
 Campagnes : Contin. au 15 Novembre 1895 au 3 août 1897. Certificat de bonne conduite accordé.  
 Passé dans la réserve de l'armée active le 26 Novembre 1897

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou de résidence.
4 Décembre 1904	Châtas au Bourg	Vienne	R
11 Août 1910			D

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EUT PASSÉ DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	26 9 <sup>6</sup> 1897	26 9 <sup>6</sup> 1907	26 9 <sup>6</sup> 14 13 14 octobre 1914	26 9 <sup>6</sup> 1907 1921

appelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service des G. V. C.) du 1<sup>er</sup> au 11 Août 1914. Centré au dépôt des équipiers de mer. Passé au 14<sup>e</sup> le 4 décembre 1914. Passé au 15<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> de Marine le 17-1914. Détaché au titre de la loi de recrutement. Bénévolement engagé par le 1<sup>er</sup> au 11 août 1914. du 20 Août 1914 au 11 Janvier 1919. Campagnes de l'Allemagne du 20 Août 1914 au 14 Janvier 1915. A accompli une période d'exercices dans le 109<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 6<sup>e</sup> Inf<sup>anterie</sup> du 2 au 10 août 1908.  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 12-1-1919 en congé illimité de démobilisation. échelon N° 952 par le dépôt du 3<sup>em</sup> C.B.C.P. retiré à St Georges d'Espéranche (Isère).  
 Libéré de toutes obligations militaires le 1<sup>er</sup> Octobre 1921

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Morel

502

Nom : *Morel*      Numéro matricule du recrutement : *502*

Prénoms : *François Antoine*      Surnom : *le 24/181*      Classe de mobilisation : *1893*

---

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *9 septembre 1893*, à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Hebunier*, département de *l'Isère*, résidant à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Hebunier*, département de *l'Isère*, profession de *cultivateur*

fil(s) de *François Antoine* et de *Elém Adathe*, domiciliés à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Hebunier*, département de *l'Isère*

N° *89* de tirage dans le canton d' *Hebunier*

---

**SIGNALEMENT.**

Cheveux *et* sourcils *bruns*  
yeux *bruns*, front *couvert*  
nez *moyen*, bouche *moyenne*  
menton *ronde*, visage *ovale*  
Taille : 1 m. *62* cent. Taille rectifiée : 1 m. *62* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

---

Degré d'instruction : (générale (1). *3*)  
(militaire (2). )

---

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses.)

*Engagé volontaire*

Compris dans la *4<sup>e</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal ( *—* portion).

---

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Engagé volontaire pour trois ans le *26 novembre 1894* à l'usine de *Vienna* pour le *4<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> de Marine* arrivé au corps le *29 septembre 1895*. N° *M. D. 6301*. Soldat de *2<sup>e</sup>* classe le dit jour.  
Passé au *3<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Tirailleurs Coust<sup>ts</sup>* le *15 novembre 1895* (D. M. N. du *26 octobre 1895*).  
Passé au *4<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> de Marine* le *19 juin 1897* (D. M. N. du *29 mai 1897*). Soldat de *2<sup>e</sup>* classe le *19 juin 1897*.  
Engagé dans la disponibilité le *9 novembre 1897* en attendant son passage dans la réserve.  
Campagnes : *Comtan* : du *15 novembre 1895* au *3 août 1897*.  
Certificat de bonne conduite accordé.

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *26 novembre 1897*

---

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R. résident.
<i>1<sup>er</sup> décembre 1894</i>	<i>Ortas au Bourg</i>	<i>Vienna</i>	<i>R</i>
<i>11 août 1896</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>D</i>

---

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>26 9<sup>h</sup> 1897</i>	<i>26 9<sup>h</sup> 1907</i>	<i>26 9<sup>h</sup> 1913</i>	<i>26 9<sup>h</sup> 1914</i>	<i>26 9<sup>h</sup> 1921</i>

---

**Appel à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service des G. V. C.)**

du *1<sup>er</sup> au 31 décembre 1914* et renvoyé au dépôt des équipages de la flotte le *14 décembre 1914*. Passé au *15<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> de Marine* le *17-1914*. Détaché au titre de la loi de réorganisation des équipages de la flotte (art. 6 de la loi du *13 août 1914*) du *20 août 1914* au *11 janvier 1919*.

- 1895 - 502 -

---

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour ceux compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)